



# Evaluation SAY ON CLIMATE

Espagne



2025

Notation de transparence

↑ 45%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE  
**25%**

SCORE NARRATIF  
A B C D E

SCORE DE TENDANCE  
=

AENA a fait valider par le SBTi ses objectifs climatiques à moyen et long terme pour 2024. La portée de ces objectifs et les informations communiquées par l'entreprise manquent de clarté. Les objectifs du scope 3 en 2030 ne prennent pas en compte les émissions liées à l'aval de leurs activités (~85 % des émissions totales), mais elles sont incluses dans l'objectif de 2050. En ce qui concerne son plan d'action 2030, l'entreprise se focalise sur des mesures touchant les scopes 1 et 2 et sur l'Espagne. **Aucune action n'a été présentée par AENA pour atteindre de manière crédible son objectif 2050 de diminuer de 90% les émissions liées aux vols.** De plus, les mesures prises ne permettent pas de comprendre la contribution de chaque action aux objectifs sur l'ensemble des scopes. **AENA n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie crédible pour développer un modèle d'entreprise aligné sur un monde bas-carbone.** Bien que la présentation d'un Say on Climate soit une bonne pratique, **AENA est encouragée à aller plus loin en termes de transparence, d'ambition et de crédibilité de sa stratégie climatique.**

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT Générique](#)

# Aena

- **Ambition Net Zero 2050**  
*Objectif Net zero sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 pour l'Espagne, et 2040 pour le Royaume-Uni et le Brésil*  
 ▷ Le niveau des émissions compensées pour les scopes 1 et 2 est élevé (18% en 2026 pour l'Espagne) ; Les scopes 1 et 2 représentent 1% des émissions  
*Objectif global d'atteindre Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050 sur les scopes 1, 2, 3*  
 ▷ Manque de précision sur le niveau et la nature de la compensation  
 ▷ Absence d'information sur la trajectoire entre 2030 et 2050  
 ▷ Le périmètre exclut 16 aéroports (Mexique, Jamaïque, Colombie)\*
- **Scénario(s) de référence utilisé(s)**  
*Objectifs de scopes 1 et 2 moyen terme (2030) et objectif Net Zero 2050 sur les 3 scopes validés comme étant alignés 1,5 °C par SBTi*  
 ▷ Les objectifs ne prennent pas en compte les émissions de 16 aéroports (Mexique, Jamaïque, Colombie)\*
- **Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)\*\***  
*Réduction de 44% des émissions en absolu sur le scope 1 entre 2024 et 2019*  
*Réduction de 76% des émissions en absolu sur le scope 2 entre 2024 et 2019*  
*Réduction de 10% des émissions en absolu sur le scope 3 entre 2024 et 2019*

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
12 668 tCO2eq (vs 14 309)	27 717 MtCO2eq (vs 26 683)	115 746 tCO2eq	3 468 233 tCO2eq (vs 3 375 955)
0%	1%		99%

⚠ Le montant des émissions 2024 n'est pas le même entre le Plan climat 2024 et le Rapport Annuel 2024, sans explication  
 ▷ Le scope 3 pour le RU ne prend pas en compte des actifs amont en location (scope 8), le transport et la distribution en aval (scope 9), les investissements (scope 15). Pour le Brésil, les investissements ne sont pas compris sans explication.  
 ▷ Le scope 3 ne prend en compte que le cycle de décollage et d'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol  
 Le calcul des émissions exclut les participations de 16 aéroports au Mexique, Jamaïque, Colombie\*
- **Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030)**  
*Pour l'Espagne, réduction de 82% des scopes 1 et 2 d'ici 2026 (vs 2019)*  
 ▷ Une part significative (18%) des émissions Espagne sont compensées pour atteindre la neutralité carbone en 2026  
 ▷ Absence d'objectifs chiffrés pour les scopes 1 et 2 des autres pays  
 ▷ Absence d'objectif pour le scope 3 (99% des émissions)
- **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (2040)**  
*Objectifs validés par SBTi depuis 2024:*  
 Scopes 1 et 2 : réduction de 73% des émissions d'ici 2030 vs 2019 (vs. engagement de zéro émission nette l'année dernière, avant validation des objectifs par SBTi)  
 Scope 3 : réduction de -34,7% en 2030 vs 2019 en absolu (l'année dernière 36%)  
 ▷ Les objectifs fixés excluent les participations au Mexique, en Jamaïque, en Colombie (16 aéroports)\*  
 ▷ Les objectifs du scope 3 ne prennent pas en compte les émissions liées à l'usage des produits vendus (76% du scope 3)\*\*\*
- ↑ **Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050)**  
*Réduction de 90% des émissions scopes 1 et 2 d'ici 2050 vs 2019*    *Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050 ; Objectifs validés par SBTi*  
*Réduction de 90% des émissions scope 3 d'ici 2050 vs 2019*    ▷ Absence d'objectifs intermédiaires entre 2030 et 2050
- **Mesures du plan d'actions**  
*Mesures du plan d'action adaptées selon l'Espagne, UK et le Brésil*  
**Espagne:** déploiement du plan photovoltaïque (objectif 51% d'ici 2029 vs 2019, 952 GWh/an), «Financial Power Purchase Agreement» d'ici 2026, 15 à 20% de la consommation électrique (vs 0% en 2019), engagement de maintenir 100% d'achat énergie renouvelable avec la garantie d'origine, objectif de 100% de l'énergie consommée soit d'origine renouvelable, efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie/passager de 9% en 2030 vs 2019), électrification de la flotte (objectif 26% en 2026 vs 0% 2019)  
 ▷ pas d'information sur les niveaux de 2024  
**UK:** approvisionnement de 25% de l'électricité des aéroports par énergie renouvelable d'ici 2026, cible de 100% d'émissions bas carbone de ses propres véhicules d'ici 2030 (vs 0% en 2019), 100% éclairage LED dans l'aéroport London-Luton d'ici 2027 et 100% éclairage LED sur les voies de circulation de taxis d'ici 2030  
**Brésil:** préparation du Plan d'action Climat 2024-2040 pour les scopes 1 et 2  
 Concernant le scope 3 : 67% de leurs clients en termes d'émissions (compagnies aériennes et agents d'assistance en escale) auront des objectifs basés sur des données scientifiques d'ici 2028 et obj. 2030 sur le SAF (4,6%) ▷ manque de clarté sur le périmètre concerné  
 ▷ Actions chiffrées concentrées principalement sur les scopes 1 et 2 (1% des émissions)  
 ▷ Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite  
 ▷ Pas d'information sur les actions au Mexique, en Colombie, en Jamaïque (16 aéroports)  
 ▷ Suppression d'un engagement évoqué en 2023 : "60% des fournisseurs (en termes de dépenses) auront des objectifs validés scientifiquement d'ici 2028"
- **Alignements des investissements CAPEX / OPEX**  
 2021-2030 : investissements de 550 millions d'euros associés au Climate Action Plan avec trois programmes : Neutralité carbone (scopes 1&2), aviation et communauté durables et chaîne de valeur durable (scope 3)  
 30,69% des CAPEX alignés à la Taxonomie (252,78 M€)  
 ▷ Les CAPEX représentent environ 79M€ par an. Montant relativement faible au regard des CAPEX totaux en 2024 : 824 M€  
 ▷ Pas d'information sur les investissements après 2030
- ↑ **Rémunération**  
**Vice Président exécutif :**  
 Variable annuel : 12,5% du variable sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat (25% de 50%)  
 ▷ Critères qualitatifs et non reliés à la réduction des émissions spécifiquement

**Président Directeur Général :**  
 Variable annuel : 25% sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat
- **Senior management:** 25% concerne le plan d'actions climat
- **Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre**  
 Vote consultatif annuel sur le rapport Action Climat
- **Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie**  
 Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :  
 \* Participation de moins de 50% d'Aena  
 \*\* Chiffres extraits du plan climat 2024  
 \*\*\* Agents de manutention, cycles d'atterrissage et de décollages des avions. Chiffres publiés à partir des chiffres du Management report 2024

SCORE DE PERFORMANCE\*

25%

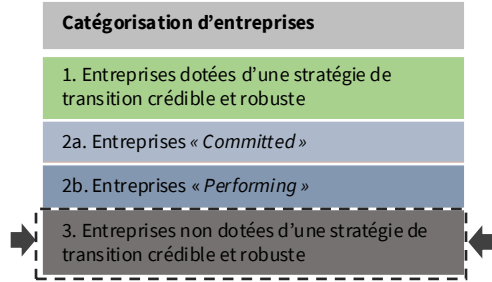
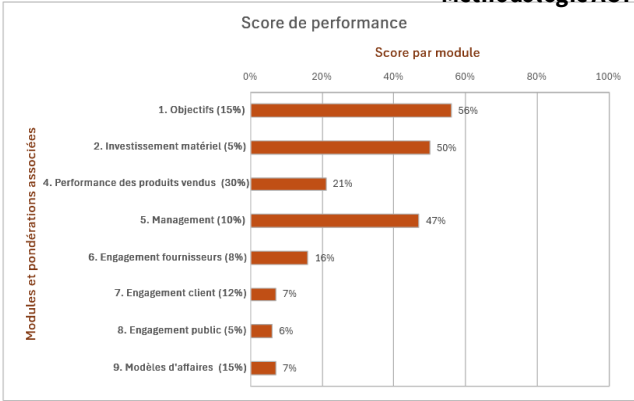
SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Méthodologie ACT Générique



Les détails sur la catégorisation ACT de l'entreprise sont disponibles page 6

La note de chaque module est pondérée selon la méthodologie et les informations générales de l'entreprise (cf. page 7) et donne lieu à une note de performance.

Éléments d'évaluation du plan de transition\*

Score de performance

**1. Objectifs :** la principale amélioration d'AENA par rapport à l'année précédente est l'ambition accrue de ses objectifs et leur validation par le SBTi. Pour la première fois, AENA a fixé des objectifs pour ses émissions indirectes de scope 3 (qui représentent 97% des émissions totales), mais les émissions en aval (85 % des émissions totales) ne sont couvertes que par l'objectif 2050 et non par l'objectif 2030. Les 16 aéroports du Mexique, de la Jamaïque et de la Colombie dans lesquels AENA a des participations et un contrôle partiel ne sont pas inclus dans les objectifs. AENA ne rend compte et n'a fixé ses objectifs que pour les émissions scope 2 *market-based*, et non pour les émissions *location-based*.

**2. Investissements matériels :** Aucune information sur les activités et les émissions futures prévues. Les intensités passées et la tendance future des intensités des scopes 1 et 2 sont alignées sur une référence de 1,5 °C selon l'outil ACT.

**4. Performance des produits vendus :** Les actions d'AENA ne sont pas conformes à son principal impact sur le climat. Par exemple, AENA concentre ses actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments et sur le remplacement de l'éclairage dans les aéroports par des LED (ce qui représente 3 % des émissions totales en 2024), alors que l'impact des avions n'est pas pris en compte de manière crédible (ce qui représente environ 74 % des émissions). AENA mentionne quelques initiatives visant à promouvoir les carburants durables pour l'aviation, mais elles en sont encore au stade initial, sans perspective crédible de pouvoir s'étendre suffisamment et durablement.

**5. Gestion :** La surveillance, les incitations à la gestion et les tests de scénarios climatiques sont en place. Toutefois, l'expertise du conseil d'administration sur les questions climatiques, la stratégie et le plan de transition font défaut.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur :** Pas de stratégie pour exiger des fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions et peu d'informations sur les engagements qui auraient été pris. La seule stratégie d'engagement de clients divulguée concerne des initiatives ponctuelles d'éducation/d'information.

**8. Engagement public :** Aucune politique, aucun processus d'examen ou aucun plan d'action sur l'engagement avec les associations, les alliances, les groupes de réflexion et les pratiques de lobbying n'a été divulgué.

**9. Modèle d'entreprise :** AENA n'a pas créé ou développé de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. La stratégie climatique de l'entreprise s'articule autour de l'optimisation progressive du modèle d'entreprise actuel.

Cohérence climatique (score narratif) :

- Les actions passées et présentes montrent que l'entreprise a une ambition climatique en ce qui concerne ses émissions des scopes 1 et 2, mais qu'elle manque d'ambition et de crédibilité pour les émissions du scope 3 (97 % du total des émissions).
- AENA s'engage à atteindre la neutralité nette et la neutralité climatique à des échéances différentes, mais ne donne pas de définition de ce que cela signifie ou de la différence entre ces deux notions du point de vue de l'entreprise.

Score de tendance :

- AENA reçoit une note de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, sa note resterait probablement inchangée.

Domaines d'amélioration identifiés :

- La compagnie devrait fixer des objectifs à court et à moyen terme pour l'ensemble de ses émissions du scope 3. AENA devrait inclure les 16 aéroports du Mexique, de la Colombie et de la Jamaïque dans sa stratégie climatique.
- L'entreprise doit divulguer les principales mesures prises pour atteindre ses objectifs et les réductions d'émissions attendues de ces mesures.
- AENA devrait publier ses émissions liées aux vols (scope 11 du scope 3) en utilisant un périmètre qui couvre l'ensemble du vol et pas seulement le cycle d'atterrissage et de décollage des avions. L'entreprise devrait renforcer son engagement auprès des compagnies aériennes et des fournisseurs pour leur demander de réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'entreprise alignés sur une transition à faible émission de carbone et s'engager auprès de ses clients pour les inciter à adopter ce modèle d'entreprise à faible émission de carbone.

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

<p><b>Ambition net zero 2050</b></p>	<p>Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité</p>	<p>L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé</p>	<p>Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée</p>
<p><b>Scénarios de référence utilisés</b></p>	<p>L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes</p>	<p>L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.</p>	<p>Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie</p>
<p><b>Émissions de GES actuelles</b></p>	<p>Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise</p>	<p>Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années</p>	<p>Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Mesures du plan d'actions</b></p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés</p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)</p>	<p>Mesures peu ou pas détaillées</p>
<p><b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b></p>	<p>Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés</p>	<p>Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés</p>	<p>Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<p>L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)</p>	<p>Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise</p>	<p>Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants</p>
<p><b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de sa stratégie climat</p>
<p><b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat</p>

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

### 1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

### 2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

### 3

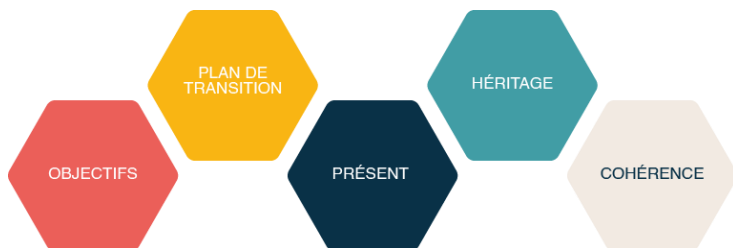
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

### 4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

### 5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

## 20



### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

## A



### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

## +



### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

## Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante :

« *Qu'est ce qu'un bon score ACT?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).\*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
  - a. Entreprises « *Committed* » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
  - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui ne sont pas dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Critères minimum du référentiel de catégorisation ACT non atteints
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥ 12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent</i> : Modules 6+7 ≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	
Score narratif	≥ C global ET ≥ C sur la pertinence et la crédibilité ET Réputation			< C global <u>OU</u> < C sur la pertinence et la crédibilité <u>OU</u> Réputation
Score de tendance	= or +			-

# Méthodologie ACT

## Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.